



DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Composition et objet de la réunion
concernant les services de santé
qui doit se tenir en 2002**

1. Lors de sa réunion de mars 2001, la commission a examiné un document sur la composition et l'objet des réunions sectorielles qui doivent se tenir en 2002, et elle a fait des recommandations concernant cinq d'entre elles qui ont été adoptées par le Conseil d'administration à cette même occasion¹. Etant donné qu'il n'y a pas eu d'accord au sein de la commission concernant la composition de la réunion prévue pour les services de santé, on a décidé de renvoyer la décision concernant la composition et l'objet de cette réunion à la session de la commission qui doit avoir lieu en novembre 2001. L'ordre du jour de la réunion avait déjà été décidé en novembre 2000: «Le dialogue social dans les services de santé: institutions, capacité et efficacité»².
2. Dans son document élaboré pour la session de mars 2001³, le Bureau, conformément à la pratique passée et compte tenu des caractéristiques de ce secteur, avait proposé une réunion paritaire avec une importante participation des employeurs du secteur privé, regroupant 50 participants: 18 représentants gouvernementaux, 7 représentants des employeurs du secteur privé et 25 représentants des travailleurs. Cette proposition a été appuyée par le groupe des travailleurs de la commission, tandis que le groupe des employeurs et certains représentants des gouvernements préféraient une réunion tripartite. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a proposé, en tant que compromis éventuel, d'augmenter le nombre des représentants du secteur privé
3. Par conséquent, le Bureau soumet à la commission les trois options ci-dessous, parmi lesquelles il souhaitera sans doute choisir. En soumettant ces options, le Bureau tient compte des contraintes générales en matière de ressources pour ce qui est des coûts qu'il doit assumer concernant la participation des employeurs et des travailleurs aux réunions sectorielles. Les trois options concernant la composition de la réunion sont les suivantes:
 - a) Une réunion paritaire composée de 50 participants: 18 représentants gouvernementaux, 7 représentants des employeurs du secteur privé et 25 représentants des travailleurs. Les représentants gouvernementaux des pays

¹ Document GB.280/15.

² Document GB.279/14.

³ Document GB.280/STM/2.

suivants seraient invités: Allemagne, Barbade, Cameroun, Danemark, Equateur, Espagne, Estonie, Etats-Unis, Liban, Mali, Maroc, Maurice, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Fédération de Russie, Thaïlande. La liste de réserve de la participation des gouvernements serait la suivante: Argentine, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Canada, Colombie, El Salvador, Emirats arabes unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Israël, Kiribati, Luxembourg, Madagascar, Malte, Mozambique, Namibie, Nouvell -Zélande, Pologne, Portugal, Roumanie, Saint-Marin, Sri Lanka, Suisse, Togo, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie, Zimbabwe. Les représentants des employeurs et des travailleurs seront désignés sur la base des candidatures présentées par les groupes respectifs du Conseil d'administration.

- b) Une réunion paritaire composée de 54 participants: 18 représentants gouvernementaux, 9 représentants des employeurs du secteur privé e 27 représentants des travailleurs. Les représentants gouvernementaux invités viendraient des pays énumérés sous a). La même chose s'appliquerait à la liste d réserve des représentants gouvernementaux. Les représentants des employeurs et des travailleurs seraient désignés sur la base des candidatures présentées par les groupes respectifs du Conseil d'administration.
- c) Une réunion tripartite composée de 60 participants: 20 représentants gouvernementaux, 20 représentants des employeurs et 20 représentants des travailleurs. Les représentants gouvernementaux invités viendraient des pays énumérés dans la liste figurant sous a). En outre, compte tenu d'une distribution régionale appropriée et de l'inclusion de certains pays dans d'autres réunions sectorielles devant se tenir en 2002, il est proposé de transférer les deux pays suivants de la liste de réserve à la liste des gouvernements invités: le Bangladesh et Madagascar. Les représentants des employeurs et des travailleurs seraient désignés sur la base des candidatures présentées par les groupes respectifs du Conseil d'administration.

4. Quant à l'objet de la réunion, la commission voudra sans doute recommander le text suivant: «échanger des points de vues sur les nouvelles structures et a pproches gestionnaires dans les services de santé et la manière dont elles affectent la capacité et l'efficacité des partenaires sociaux dans le dialogue social; définir un cadre pour renforcer le dialogue social sur la base d'un rapport préparé par le Bureau en vue de débats; adopter des conclusions, y compris des directives pratiques pour le renforcement du dialogue social et des propositions de mesures à prendre par les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs au niveau national t par l'OIT; adopter un rapport sur le débats». En outre, la commission voudra sans doute recommander que la réunion adopt également une résolution.

5. *La commission voudra sans doute faire des recommandations au Conseil d'administration en ce qui concerne la réunion concernant les services de santé qui se tiendra en 2002 pour ce qui est:*

- a) *du type de réunions et du nombre de délégations, compte tenu des options proposées au paragraphe 3;*
- b) *de l'objet de la réunion, ainsi qu'il est proposé au paragraphe 4.*

Genève, le 21 septembre 2001.

Point appelant une décision: paragraphe 5.